

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28656**

### Intitulé

Décorateur-conseil d'intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ecole supérieure d'architecture intérieure de Lyon (ESAIL) Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

230n Etudes et projets d'architecture et de décors

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La principale mission du Décorateur-Conseil d'intérieur est de définir une ambiance décorative dans un espace, sans avoir à effectuer des modifications importantes sur le bâtiment. Il crée un style spatial en associant harmonieusement matériaux, revêtements, tissus, couleurs, éclairage, mobiliers. Il intervient sur tous les types de programmes, qu'ils soient publics ou privés. On peut distinguer deux grands types d'intervention : l'approche décorative qui définit un espace « permanent » et l'approche décorative qui définit un dispositif spatial « éphémère ».

Dans le cas de l'approche décorative à caractère permanent, le décorateur-conseil concentre son intervention sur des éléments tels que les revêtements de surfaces (sols, murs, plafonds), les textiles (stores, rideaux, voilages,...), l'éclairage, le mobilier, les dispositifs de rangement, les ustensiles de vie...Il définit un cadre de vie au service d'un art de vivre. Ce mode d'intervention est du type « relooking », procédé qui produit une réelle transformation de l'ambiance spatiale sans impliquer nécessairement des travaux longs et coûteux. La transformation spatiale peut aussi être au service de l'identité d'une société, d'une image de marque, afin d'affirmer une identité visuelle. Dans le cas de l'approche décorative à caractère éphémère, il conçoit une installation qui prend place dans un espace pour une durée limitée. Elle a le plus souvent pour but la mise en valeur d'une société, d'une institution, d'un événement culturel ou festif, d'une marque ou d'un produit.

Dans les deux cas, cette définition décorative de l'espace s'effectue par la conception d'un « mini-projet » en tenant compte des attentes du client, de l'espace disponible et d'un certain nombre de données techniques.

Le faisceau des métiers est assez large. Le métier s'exerce principalement dans des structures de type agences (architectes, architectes d'intérieur, bureaux d'études, scénographie événementielle, bureaux de tendances). Il peut également s'exercer dans des show-rooms et magasins relatifs à l'univers de la décoration. Le point de départ de la transformation spatiale peut être un nouvel agencement dans des espaces tels que salle-de-bain, cuisine, chambre, salon....avec la possibilité de reprendre la conception décorative de l'ensemble de l'espace.

Les dénominations de postes peuvent être les suivantes : décorateur d'intérieur, architecte d'intérieur, agencier d'espace, coordonnateur d'identité visuelle, décorateur-conseil, scénographe événementiel, créateur d'ambiances, consultant en aménagement intérieur.

Cette activité s'appuie sur 3 actes majeurs :

A : Conception-vente argumentation d'un projet de décoration

B : Représentation du Projet de décoration selon les phases

C : Définition technique des travaux d'aménagement intérieur, suivi et livraison

Les capacités attestées :

A : Conception-vente argumentation d'un projet de décoration

C1.1 : analyser et définir avec le client ses besoins pour établir un cahier des charges

C1.2 : convoquer et utiliser dans une conception, des références culturelles sur les différents styles en décoration et mobilier ; avoir une maîtrise (écrit/oral) de l'anglais

C1.3 : élaborer un projet de décoration intérieure intégrant le programme, et définissant l'ensemble de l'aménagement intérieur décoratif (concept, mobilier, éclairage, matériaux, couleurs,...)

C1.4 : Prendre en compte les réglementations et autres contraintes qui impactent le projet

C1.5 : argumenter les choix du projet, gérer la relation commerciale à un client

B : Représentation du Projet de décoration selon les phases

C2.1 : dessiner sous forme de croquis des idées de projet d'aménagement intérieur

C2.2 : représenter en 2D des espaces intérieurs et les objets imaginés, selon les codes normés de la profession (à la main et en utilisant des logiciels de CAO-DAO spécifiques)

C2.3 : représenter en 3D les espaces intérieurs et les objets imaginés (perspectives d'ambiance)

C2.4 : organiser la présentation de l'ensemble des visuels produits sur le projet en vue d'informer et de convaincre le client

C : Définition technique des travaux d'aménagement intérieur, suivi et livraison

C3.1 : constituer le dossier technique permettant de définir et lancer les travaux d'aménagement intérieur (positionnement des travaux à réaliser, mise en œuvre, choix des matériaux, des équipements, du mobilier)

C3.2 : prendre en compte les normes de construction du bâtiment et les données économiques nécessaires au projet

C3.3 : répertorier des artisans par corps d'état et des fournisseurs, pour organiser un appel d'offres et obtenir des devis spécifiques

C3.4 : élaborer un planning d'intervention des entreprises retenues

C3.5 : effectuer un suivi de travaux en utilisant les outils de gestion d'un chantier

(NB) Module de création de société (aspects juridiques et comptables, ciblage clientèle, visibilité, offres de prestations)

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activité sont multiples, ce qui implique une pluralité d'exercices professionnels.

\* Magasins d'agencement : agencement de cuisines, salles de bains, rangements

\* Magasins de matériaux décoratifs : mosaïques, faïences, carrelages,...

\* Magasin de mobilier Design avec bureau d'études intégré

\* Bureau de création et d'études intégrés dans des grandes enseignes telles que : IKEA, FLY, Habitat, Leroy Merlin, etc.

\* Entreprises d'agencement avec bureau d'études intégré

\* Entreprises de construction de bâtiments, promoteurs immobiliers, agences immobilières (finalisation des prestations de décoration, appartement témoin, adaptations spatiales, identités visuelles)

\* Agence de maîtrise d'œuvre : architecte, architecte d'intérieur, décorateur d'intérieur, agence d'événementiel, bureau d'études bâtiment, agence d'identité visuelle

\* Artiste / artisan : fresques murales décoratives, designer mobilier...

La taille de ces structures professionnelles est très variable.

Décorateur d'intérieur, architecte d'intérieur, chef de projet, agencier d'espace, coordonnateur d'identité visuelle, décorateur-conseil, scénographe événementiel, créateur d'ambiances, visual merchandiser, concepteur en aménagement intérieur, conseiller en Design, Designer graphique, etc.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

B1301 : Décoration d'espaces de vente

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

1) Après un parcours de formation, l'évaluation se fait au travers de l'élaboration de projets de fin d'études, de dossiers, de mises en situation, et d'un mémoire. Elle porte sur les 3 blocs de compétences :

\*Conception-vente argumentation d'un projet de décoration

\*Représentation du projet de décoration selon les phases

\*Définition technique des travaux d'aménagement intérieur, suivi, livraison

(NB) Module de création de société

2) En VAE, le candidat doit justifier 1 année d'expérience en lien avec l'activité. Après la recevabilité, le candidat rédige un dossier descriptif de preuves. Il rencontre le jury qui définit l'étendue de la validation.

#### Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : professionnel Décorateur d'intérieur 3 membres : - le directeur de l'école ou son représentant - 2 professionnels extérieurs à l'école (décorateur d'intérieur, scénographes dans l'événementiel)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Président : professionnel Décorateur d'intérieur 3 membres : - le directeur de l'école ou son représentant - 2 professionnels extérieurs à l'école (décorateur d'intérieur, scénographes dans l'événementiel) dont un salarié et un employeur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Décorateur-conseil d'intérieur" avec effet au 19 juillet 2017, jusqu'au 19 juillet 2022.

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Décorateur-conseil d'intérieur avec effet au 22 août 2012, jusqu'au 22 août 2017.

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Décorateur-conseil d'intérieur avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2012

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 25 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Intitulé : Décorateur d'intérieur.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

20 à 22 certifiés par an

**Autres sources d'information :**

<http://www.esai-lyon.com>

<http://www.esai-lyon.com/>

**Lieu(x) de certification :**

Ecole Supérieure d'Architecture Intérieure de Lyon (ESAIL) / AIPF-ESAIL

45-47 rue Sergent Berthet

CP 607

69258 Lyon Cedex 09

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Ecole Supérieure d'Architecture Intérieure de Lyon (ESAIL) - 47 rue Sergent Michel Berthet - CP 607 - 69258 Lyon Cedex 09

**Historique de la certification :**

Ancien intitulé : Certificat d'Etudes de Décorateur d'intérieur.

**Certification précédente :** Décorateur-conseil d'intérieur